

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1 RESERVATION :

La réservation n'est assurée qu'après réception de l'acompte, soit **25% du montant de la location + 15€ de frais de réservation** et l'établissement du contrat de location garantissant la disponibilité du logement. Alpes Lodges enverra le contrat en double exemplaire par mail ou par courrier au locataire qui devra impérativement en retourner un signé.

Le solde de la location est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

Si le contrat s'effectue moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix de la location sera demandée, et encaissée pour l'établissement du contrat.

2 PRIX :

Les prix incluent la location du logement ainsi que les charges d'eau, d'électricité et de chauffage.

1 place de parking pour les tentes Pionnier, Tente Trappeur et Tente Cheyenne, Chalet ISBA Lodge et Chalets Nature Lodge et 6 places pour le chalet les Aiguilles. Un supplément de 2.50€/jour et par voiture supplémentaire vous sera obligatoirement facturé.

Des frais de dossier sont demandés pour la gestion du contrat. Lors de l'arrivée le locataire s'engage à régler les suppléments éventuels ainsi que les cautions.

Les prix s'entendent toutes taxes comprises et pourront être revus à la hausse dans le cas d'une augmentation de la TVA.

3 DEPOT DE GARANTIE : (Demandé à votre arrivée)

(2 chèques séparés ou empreintes CB)

1/ Caution dégradation :

200€ Tentés Trappeur, Pionnier et Cheyenne.

300€ Chalets ISBA Lodge et Nature Lodge

800€ Chalet Les Aiguilles

Le locataire doit rendre le logement en PARFAIT ETAT.

Dans le cas contraire, la remise en état du logement sera facturée et déduite de la caution des éventuels dégâts, casse, perte, vol, etc...

2/Caution ménage :

25€ Tentés Trappeur, Pionnier et Cheyenne.

40€ Chalets ISBA Lodge et Nature Lodge

120€ Chalet Les Aiguilles

Le Locataire doit rendre son logement PROPRE. Toute intervention de nettoyage entraîne l'encaissement du chèque de dépôt après vérification du logement par notre équipe de contrôle. Elles seule juge de l'état de votre location.

Ces deux chèques sont renvoyés par courrier dans un délai de 15 jours. Si la caution a été versée par CB, l'empreinte est détruite.

En cas de perte de clés, le montant de l'échange de la serrure sera déduit de la caution.

4 ACCUEIL ET REMISE DES CLES :

Accueil à la réception du camping. L'occupation du logement commence le jour de l'arrivée à 16h et se termine le jour du départ à 10h.

5 ETAT DES LIEUX ET OCCUPATION:

En raison du nombre d'arrivées et de départs en même temps, il n'est pas possible que nous puissions vérifier les lieux en présence du locataire. L'état des lieux sera effectué avant et après le départ du locataire. Un inventaire sera remis à chaque locataire à l'arrivée. Il devra être retourné signé dans les 48h, après l'arrivée accompagnée des éventuelles

remarques. A défaut, l'inventaire réputé conforme et le matériel en bon état.

En cas d'interruption ou de non fonctionnement des équipements de la location, le locataire devra nous prévenir. Nous mettrons tout en œuvre pour assurer la réparation ou le remplacement dans les meilleurs délais. **Aucune indemnité ou remboursement ne pourra être exigé.**

Le locataire occupera les lieux personnellement et « **en bon père de famille** ». Toute sous location est interdite. L'hébergement est occupé du matériel nécessaire à la vie quotidienne en nombre suffisant pour accueillir le maximum de personnes précisé sur le contrat de location. Les locaux ne devront en aucun cas être occupés par un nombre supérieur indiqué au contrat. Le cas échéant L'Alpes Lodges pourra réclamer un supplément de loyer de 60 € par personne et par semaine ou résilier immédiatement le contrat.

Il est interdit d'utiliser les lits sans draps. Les linges de lits et de toilette ne sont pas fournis mais peuvent l'être sur demande avec supplément.

Restrictions diverses : Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locations.

Assurance responsabilité civil obligatoire : merci de nous préciser le nom de votre compagnie d'assurance ainsi que le numéro de contrat au moment de la réservation.

6 ANNULATION :

Par le locataire : si le locataire est contraint d'annuler sa location, il doit en aviser L'Alpes Lodges par lettre recommandée, la date de réception faisant foi. Au cas où le logement puisse être reloué, les sommes versés par le locataire pourront lui être remboursés, déduction faite des frais d'annulation et de dossier.

Le cas échéant l'acompte restera conservé par Le Parc Isertan selon les modalités suivantes :

- à plus de 30 jours avant la date d'arrivée **50% du montant de l'acompte** sera conservé par L'Alpes Lodges
- de 30 à 15 jours avant la date d'arrivée **50% du total du séjour** sera conservé
- moins de 15 jours avant la date d'arrivée **la totalité du montant du séjour sera retenu.**

Au cas où, par la suite de circonstances indépendantes de la volonté de L'Alpes Lodges, ce dernier ne puisse pas mettre à la disposition du locataire le logement loué, il s'engage à faire son possible pour procurer au locataire un logement de confort et de capacité équivalents. En cas d'impossibilité, Le Parc Isertan, remboursera le montant du loyer au locataire.

7 PLAN PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPRNP)

La commune de Pralognan fait l'objet d'un PPRNP. Renseignement en Mairie de Pralognan la Vanoise : +33(0)4.79.08.71.23

8 LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la mise en œuvre du présent contrat. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des présentes données qui vous concernent. Pour exercer ce droit il vous suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante : Alpes Lodges, Le Parc Isertan, 73710 Pralognan La Vanoise.

Signature du client

Fait à Pralognan La Vanoise
Alpes Lodges. Régis FAVRE